
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 12/11/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. PANARIELLO, M. P. ALEXANDRE, Mme RUPERT, M. H. SOULE

Absents excusés : Y. AVOIRTE (CD), L. JOUBERT,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

COURRIER DE LA LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE

Extrait du procès verbal de la réunion de la commission Régionale de discipline du 07/11/2018 nous informant d'une suspension de terrain de 1 match ferme et 1 match avec sursis à l'équipe U19 1 de LIMAY.

La commission indiquera ultérieurement le match concerné.

518199 CARRIERES GRESILLONS

Qualifié pour le 7ème tour de la COUPE DE France.

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour jouer ces matches à une date ultérieure.

COUPE DU COMITE SENIORS

58801.1 PLAISIROIS FO 2 / CARRIERES GRESILLON 2

U19 D3-A

54012.1 CARRIERES GRESILLON/ GUERVILLE ARNOUVILLE 1

U17 D4-A

52411.1 CARRIERES GRESILLON/ MANTES LA VILLE FC 1

Accord de la Commission.

U15

527743 MONTIGNY LE BX AS

Pris note du rapport de MONTIGNY.

D5-F DU 10/11/18

55205.1 MONTIGNY LE BTX AS 3 / MONTFUYVEL/LA VESG 2

La Commission décide de reporter ce match à une date ultérieure.

FUTSAL

582762 LEONES

Demande de LEONES de reprogrammer des matches suite à la refonte et aux disponibilités du gymnase.

Les matches vont être reportés comme demandé, sauf le match 58770.1 LEONES 1 / LA VERRIERE 1 qui est dans l'attente de l'accord écrit de LA VERRIERE.

DEMANDES

COUPE DU COMITE VETERANS

55227.1 ECQUEVILLY EFC 12 / ACHERES CS 12

Demande de ACHERES pour jouer ce match le 21/11/2018 à 20h30.

La commission dit match à jouer à 20h, horaire officiel.

SENIORS

D2-A DU 30/09/2018

50079.1 MONTIGNY/BTX AS 1 / TRAPPES ES 2

Demande de MONTIGNY pour jouer ce match le 16/12/2018 à 15h stade de la COULDRE 1 à MONTIGNY.

En attente de l'accord écrit de TRAPPES avant vendredi 16/12/18 à 12h.

FUTSAL

D2 DU 24/11/2018

58774.1 CHANTELOUP LES V. US 2 / HERCULES FUTSAL C 2

Demande de HERCULES pour jouer ce match le 1er décembre.

En attente de l'accord écrit de CHANTELOUP LES VIGNES.

DEMANDE MODIFICATION ANNUELLE

SENIORS F

510192 CROISSY

Demande de dérogation annuelle de CROISSY US pour jouer tous les matches à domicile à 16h.
Accord de la Commission.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

Pris note du courrier de Paris ST Germain. Le problème que vous avez rencontré est l'heure du match dépassée. La procédure à suivre est expliquée lors des formations FMI (changer l'heure de la tablette).

SENIORS

D2-A DU 11/11/2018

50111.1 VERSAILLES 78 FC 3 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 1

Pris note du courrier de VERSAILLES.

La commission vous invite à vérifier votre connexion internet côté tablette et ADSL.

D4-B DU 21/10.2018

50430.1 CLAYES SOUS BOIS USM 2 / TRAPPES ES 3

Pris note du courrier de Trappes.

La FMI est bien enregistrée ainsi que le score 1-2.

D5-B DU 04/11/2018

50567.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / CARRIERES GRESILLONS 2

Pris note du rapport TARDIF de VERSAILLES JUSSIEU.

La commission annule les sanctions parues dans le journal 1586.

VETERANS

D2-A DU 21/10/2018

53346.1 MONTESSON U.S. 1 / GARGENVILLE/MEZIERES 1

Après rappel et non réception de rapport, la commission décide

Amende aux 2 clubs 20€ (annexe 2 des RS du D.Y.F.)

Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).

1ère infraction : avertissement et amende 30€ à MONTESSON US

2° infraction : Amende 100€ à GARGENVILLE STADE.

COUPE DE YVELINES

VETERANS

55252.1 DU 04/11/2018

MEZIERES/SERBIE 11 / BOIS D'ARCY A.S. 12

Pris note du rapport de MEZIERES.

Il s'agit d'une mauvaise connexion Internet pour transmettre la feuille.

U19

D3-C DU 07/10/2018

54040.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note des rapports de Montigny et Rambouillet.

La commission annule les sanctions parues dans le journal 1586.

U15

D5-D DU 10/11/2018

55114.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / BAILLY NOISY SFC 3

Pris note du rapport de VERSAILLES JUSSIEU.

La commission décide de ne pas sanctionner.

**COUPE DU COMITE
U15**

54205.1 DU 06/10/2018

CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3

Pris note du rapport de MONTIGNY.

La commission annule les sanctions infligées à l'équipe de MONTIGNY dans le journal 1586.

**DEMANDE DE RAPPORT
VETERANS**

D5-A DU 4/11/2018

51414.1 PORCHEVILLE FC 12 / BOUAFLE-FLINS ENT. 11

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur le problème rencontré.

D5-C DU 11/11/2018

51584.1 PORT MARLY C.S. 11 / MARLY LE ROI U.S. 12

Pris note du rapport de PORT MARLY. La commission demande à MARLY LE ROI un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U19

D3-B DU 21/10/2018

54094.1 ETANG ST NOM ES 1 / AUBERGENVILLE F.C. 2

La commission demande à ETANG ST NOM un rapport sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

U17

D2-B DU 11/11/2018

52259.1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 / CHATOU AS 1

Pris note du rapport de CHATOU. La commission demande au club des CLAYES un rapport sur la non utilisation de la tablette.

U15

D3-B DU 10/11/2018

52843.1 VERSAILLES 78 FC 4 / VALLEE 78 F.C. 1

Pris note du rapport de VERSAILLES. La commission demande au club de VALLEE 78 un rapport sur la non utilisation de la tablette.